

une importance primordiale. Lorsque le scrutin secret sera en vigueur, il espère que tout sera fait pour éviter les abus qui sont particuliers à cette forme de votation. Il ne dira pas grand-chose des lois sur la milice, n'étant pas lui-même d'humeur belliqueuse; il ignore presque également les décorations jugées nécessaires pour rehausser l'éclat des armes et l'ordre de bataille d'un escadron. Il n'en dira donc rien, d'autant plus que le prochain intervenant est un homme qui possède de longs états de service militaire. Revenant, donc, à la vie civile, il dit espérer que, même si des modifications sont à apporter à la loi sur la faillite, comme il en faut manifestement, la charpente de cette loi et les grands principes qui la sous-tendent ne seront pas altérés. Il croit connaître un tant soit peu les idées des commerçants, et ose dire non seulement que ceux-ci l'approuvent généralement, mais aussi que le dégoût qu'elle inspirait naguère s'estompe rapidement. Cependant, il sait qu'elle présente certaines dispositions carrément injustes, ou qui ne correspondent ni à l'intention du législateur ni aux vœux de la population.

Le Sénat devrait, il en est persuadé, donner volontiers son aval à tout plan judicieux de construction du chemin de fer canadien du Pacifique. Le plan d'origine — comme les sénateurs le savent très bien — a connu l'échec total, dont les raisons, ajoute-t-il, étaient d'ordre financier, non pas politique, comme l'avaient d'ailleurs prédit dès le début les financiers les plus sages et les plus compétents. Cette situation devrait nous mettre en garde contre les engagements irréflectifs, surtout pour ce qui est des délais. Si l'on pense aux nombreuses années qu'il a fallu pour construire, par exemple, le chemin de fer Intercolonial, qui traverse beaucoup de ports le long d'une côte très étendue, bien que peu peuplée, on verra tout de suite que s'avancer sans fixer un délai d'achèvement, c'est insensé. L'ancien gouvernement en fixa un, pourtant, et bien trop rigoureux, selon lui (M. Penny), tant pour le début que pour la fin des travaux, et n'a pu tenir promesse. Cependant, l'une des règles tacites des traités publics veut que les parties ne soient pas tenues à l'impossible, mais seulement à un effort sincère pour s'acquitter de leurs obligations. L'acte d'un gouvernement légitime est celui d'une nation, et le gouvernement actuel est sans doute lié par celui qu'a posé l'ancien, pour hardi qu'il fût. Toujours est-il que cette bévée démontre à quel point il convient d'éviter toute nouvelle promesse du genre qui ne puisse être tenue. Le Parlement doit s'avouer obligé de faire construire dans les meilleurs délais un grand chemin de fer transcontinental, mais qu'il se presse lentement dans ce dossier, pour que chaque pas accompli soit parfait en lui-même et prépare sûrement le grand dessein. Il (M. Penny) reconnaît qu'il considère comme nettement plus important que le chemin de fer du Pacifique l'aménagement rapide de nos canaux et de nos havres, car cet aménagement promet des avantages immédiats et qui bénéficieront d'un coup à deux ou trois millions de personnes, lesquelles auront tôt fait d'en faire leur profit, et celui du Trésor par la même occasion, tandis que le bénéfice du chemin de fer n'est qu'éventuel, et ira plutôt à des gens qu'il va falloir amener au Canada pour peupler les espaces déserts de l'Ouest. Il ne doute pas que le Sénat voudra appuyer des mesures promptes et

énergiques conçues dans ce dessein. L'aménagement dont il parle comprend spécialement le projet d'un canal reliant le golfe du Saint-Laurent à la baie de Fundy. Rien ne serait plus profitable au commerce avec le Sud et les Antilles, lequel intéresse de plus en plus nos marchands et nos manufacturiers. L'idée d'élargir la portée des transactions commerciales avec nos voisins immédiats ne peut que les réjouir. Certes, admet-il, il est encore trop tôt pour supputer la réussite éventuelle de ce dessein; d'ailleurs, tous se rendent compte des obstacles qui peuvent surgir du fait d'intérêts divergents. Il se félicite cependant de l'attitude libérale adoptée à ce propos par l'exécutif américain, qui s'est dit très désireux de relancer les négociations; le sénateur est persuadé que ces négociations ne sauraient être mieux menées que par son collègue, l'hon. M. Brown; comme c'est lui qui s'en occupe, il y a peu de chances pour que le traité, s'il est indispensable, soit dérogatoire en ce qui a trait à l'honneur ou aux intérêts de ce pays. Selon lui, de façon générale, le Sénat réitérera l'expression de regret du Gouverneur-Général devant le manque notoire de recettes étant donné que, d'après lui (M. Penny), peu de sénateurs jugent qu'il est avantageux pour un pays d'augmenter les impôts. Le moment est mal choisi pour demander ce qui a causé cette situation, mais il est convaincu que, dans la mesure où l'accord des sénateurs est nécessaire, ils accepteront volontiers les sacrifices qu'il faudra faire pour maintenir la réputation du pays. Il n'est pas au courant des projets que notre compétent ministre des Finances a élaborés pour rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes. Mais s'il (M. Penny) peut lui proposer une chose, c'est de se laisser guider uniquement par ce que lui dicte sa conscience de gardien du Trésor public et du crédit, et par l'obligation qu'il a d'obtenir les recettes nécessaires de la façon la plus économique et la moins accablante possible. Il ose croire que le ministre des Finances se laissera guider par des principes scientifiques et non par des idées fantaisistes, et qu'il ne commettra pas l'erreur ridicule d'essayer de jouer sur deux tableaux au niveau provincial, c'est-à-dire augmenter les recettes tirées des droits sur les importations en imposant des droits qui défavoriseront les importations produisant ces mêmes recettes. À cet égard, il a été très heureux de constater la justesse du dernier paragraphe du discours du Trône, où Son Excellence félicite le gouvernement de la prospérité du pays malgré la dépression qui a touché d'autres pays du monde. Tout le monde sait que cette dépression a causé énormément de souffrances dans certains pays et, même s'il n'est pas prêt à affirmer que ces conséquences découlent exclusivement d'une seule cause, il pourrait peut-être à juste titre rappeler notre prospérité, par opposition aux difficultés récentes connues par nos voisins du Sud, à ceux qui nous inviteraient à troquer un régime fiscal sain contre un régime qui, s'il n'a pas provoqué la misère dont il a parlé, a du moins coïncidé avec elle. Il (M. Penny) termine en proposant l'adresse en réponse au discours.

**L'hon. M. PANET** signale que c'est à lui qu'a été confiée la tâche, toujours difficile pour un nouveau sénateur, d'appuyer l'adresse en réponse au discours du Trône. Il regrette de n'avoir pas les mêmes talents oratoires et la même brillante élocution